

Le 4 août 2020

Affaire suivie par Annie Biard  
Service interministériel de défense  
et de protection civile  
tél : 02 33 80 62 20

La Préfète de l'Orne  
à

Mesdames et Messieurs les Maires du  
Département

**Objet :** prévention des feux de forêt.

P.J. : 1 affiche.

En cette période estivale, je souhaite appeler votre attention sur l'état de la végétation, en raison d'une sécheresse depuis plusieurs semaines, facteur aggravant lors de départs de feux volontaires ou accidentels.

L'ensemble du territoire est aujourd'hui vulnérable au risque d'incendie de végétaux, qu'il s'agisse de forêts, de prairies ou de friches.

Les obligations légales de débroussaillage sont un outil majeur de la prévention. Il importe sur ce point de rappeler la réglementation aux particuliers.

L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers BTP, activités agricoles..) ou bien d'une activité du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camp).

La plupart de ces feux sont dus à des comportements dangereux et à des imprudences aussi bien de touristes que de riverains.

Je ne peux que vous encourager à sensibiliser votre population au risque et à la prévention des incendies de forêts et d'espaces naturels.

Vous trouverez à toutes fins utiles ci-joint une affiche. Des outils de communication (affiches, vignettes pour les réseaux sociaux) peuvent être téléchargés sur le site suivant:

- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-feux-forets>

La prévention incendie passe avant tout par des comportements responsables.

*Je vous remercie de votre vigilance et des efforts  
de prévention que vous menez pour éviter  
la saturation des moyens du SDIS,  
chaque été fortement éprouvés dans  
notre département - Bien cordialement,*

Pour la Préfète,  
Le Sous-Préfet  
Secrétaire Général,

Charles BARBIER